



LE BLOG FRANCAIS DE LA FISCALITE INTERNATIONALE N 3FEVRIER 2017

www.etudes-fiscales-internationales.com/
[pour s'abonner cliquer et inscrivez vous en haut à droite](#)

SULLY,PINAY, MENDES ou BERE vont ils revenir???

Cliquez

"Ces hommes ont consacré toute leur énergie à convaincre nos concitoyens que la justice sociale doit être le but de toute action politique et qu'elle ne peut être construite que sur une économie solide, moderne et transparente. Ils savaient que ce sont d'abord les plus modestes qui paient les illusions de la facilité."

*Francois Mitterand, avocat au Barreau de Paris,
président de la République*

[Les lettres fiscales d'EFI Pour lire les tribunes antérieures cliquer](#)

La lettre EFI du 20 février 2017 pdf

Pour placer dans votre dossier "les lettres d'EFI" sur votre bureau

**La loi portant allongement de la prescription pénale a été définitivement votée
le 16 février**

La prescription pénale douanière et fiscale passe donc à 6 ans « révolus »

[Le texte de la loi en cours de publication](#) [le dossier législatif](#)

l'appel de Tony BLAIR à la résistance !!!

Lettre d'information aux professionnels de Tracfin n°14 :

[Les administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires.](#)

[le nombre de déclarations par secteur d'activité \(2009 à 2015\)](#)

L'activité de TRACFIN est en hausse constante : si le service recevait environ 10 000 déclarations de soupçons en 2010, il en a reçu plus de 43 000 en 2015, et plus de 60 000 en 2016.dont 3 par des avocats un record. Chaque année, TRACFIN externalise 1 500 à 2 000 dossiers :

- 400 à 500 dossiers sont transmis à la justice ;
- 400 dossiers à l'administration fiscale ;
- 100 dossiers aux administrations sociales ;
- environ 500 dossiers aux autres services de renseignement.

[Les avertissements de la cour des comptes aux politiques cliquez](#)

[Lire le discours du Premier président](#)

[INSEE L'analyse des salaires privés et publics en France \(2014\)](#)

Pour quelle raison l'INSEE ne révèle PAS le salaire médian mais uniquement le salaire moyen ???

[De Bruxelles Les prévisions économiques de l'hiver 2017:](#)

[naviguer par mauvais temps](#)

FRAUDE FISCALE : VERS DE NOUVELLES PRATIQUES PÉNALES ??? cliquez	2
Nouvelles responsabilités des conseils fiscaux internationaux en UK	2
Le taux marginal de prélèvement sur le travail en France (Source INSEE)	2
Vive le temps libre. A bas le travail.....	2
Fraude fiscale un premier bilan de la loi de 2013 (à suivre)	3
Suisse les citoyens ont dit encore non à Bruxelles le 12 février 2017.....	3
Montage artificiel et Bénéficiaire effectif via une soparfi lux (CE 22/11/16 Eurotrade Juice)	3
La proposition de suppression du prélèvement à la source par M Le Fur	4

FRAUDE FISCALE : VERS DE NOUVELLES PRATIQUES PÉNALES ???
cliquez

Le Rapport d'information sur l'évaluation de la loi n° 2013-1117 du 6 décembre 2013, relative à la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière présenté par Mme Sandrine Mazetier et M. Jean-Luc Warsmann Députés et publié le 13 février 2017 nous a livré les réflexions de Monsieur Robert GELLI, directeur des affaires criminelles et de Monsieur Jean-Claude MARIN, Procureur général près la Cour de cassation sur les critères de qualification de la fraude fiscale stricto sensu aux sens de l'article 1741 du code des impôts et ce après les décisions du conseil constitutionnel

C'est cette nouvelle analyse de la nécessité de punir pénalement
uniquement les cas de fraude fiscale les plus graves qui fait débat

[FRAUDE FISCALE : VERS DE NOUVELLES PRATIQUES PÉNALES ???pdf](#)

Nouvelles responsabilités des conseils fiscaux internationaux en UK
cliquez

Accountants, bankers, lawyers and other advisors who enable offshore tax evasion
will face tough new sanctions from 1st January 2017.
New penalties for enablers of offshore tax evasion

Les nouveaux pouvoirs de HM Revenue & Customs (HMRC) lui permettra d'infliger aux particuliers ou aux entreprises qui facilitent délibérément l'évasion fiscale internationale des amendes fiscales allant jusqu'à 100% de la taxe qu'ils ont aidée à échapper ou £ 3000, selon la plus élevée des deux.

L'article du tax journal

Cette réforme dont le but est de prévenir la fraude fiscale internationale en responsabilisant les conseils a été votée par le parlement britannique à la suite des hearings des auditeurs internationaux en septembre 2015

[Responsabilité des conseils dans l'évasion fiscale : le rapport britannique sur PwC](#)

Le taux marginal de prélèvement sur le travail en France (Source INSEE)

Vive le temps libre. A bas le travail

**L'INSEE vient de révéler ce que vous êtes nombreux à ressentir ;
le travail est marginalement surimposé**

Une mesure des incitations au travail est donnée par les taux marginaux effectifs de prélèvement (TMEP), qui indiquent la proportion d'une hausse des revenus du travail qui revient au système socio-fiscal, soit parce que les prélèvements augmentent, soit parce les prestations sous condition de ressources diminuent. Un taux marginal élevé peut conduire les individus à réduire leur temps de travail, à limiter leurs efforts pour obtenir une promotion ou développer une activité libérale ou entrepreneuriale, ou même à sortir du marché du travail (même si l'offre de travail ne dépend pas seulement des incitations monétaires à court terme).

[La fiscalité française pénalise ceux qui veulent travailler plus](#) par [Raphaël Legendre](#)

En 2014, en France métropolitaine, le taux marginal effectif médian auquel font face les personnes en emploi est élevé (57 %), ce qui est la contrepartie d'un système socio-fiscal globalement redistributif. Quatre personnes sur cinq ont un TMEP se situant entre 44 % et 73 %. La distribution des TMEP comporte peu de valeurs extrêmes : seulement 1,5 % des individus font face à des taux supérieurs à 100 % et 0,2 % à des taux négatifs

Les taux marginaux effectifs de prélèvement pour les personnes
en emploi en France en 2014 :

Fraude fiscale un premier bilan de la loi de 2013 (à suivre)

la commission des lois a autorisé le 8 février 2017 la publication du rapport d'information, présenté par Sandrine Mazetier et Jean-Luc Warsmann, évaluant la loi n° 2013-1117 du 6 décembre 2013 relative à la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière et la loi organique n° 2013-1115 du 6 décembre 2013 relative au procureur de la République financier.

[Le rapport est mis en ligne.](#)

[la partie du rapport sur la coopération fiscale internationale.PDF](#)

[Les résultats du contrôle fiscal 2007 à 2015 \(source le bleu parlementaire\)](#)

Note de P Michaud , ce rapport ,qui apporte des informations intéressantes est incomplet et certaines informations chiffrées sont « habiles ». Les rapporteurs proposent de lutter contre la fraude d'abord par une surveillance accrue des Français ensuite par une répression plus lourde **MAIS aucune proposition sur la prévention** sauf une question de **Charles de Courson** sur la position de l'ordre des avocats sur l'affaire de Ricci et la responsabilité des avocats([cliquez](#)) alors que le parlement britannique avait auditionné pendant des journées les conseillers internationaux des « présumés fraudeurs

De même les propos de **Jean-Claude Marin** , procureur général près la cour de cassation sous entendent que la majorité des plaintes pour fraude fiscale concernent toujours des situations de « maçons turcs »

Selon M. Jean-Claude Marin, « sans intervention du législateur pour définir le champ d'application pénal de l'article 1741 du code général des impôts, tous les litiges relatifs au traitement pénal de la fraude fiscale commenceront par une question préalable soulevée par les défendeurs, quant à savoir si la fraude litigieuse fait partie des cas les plus graves. Cette stratégie de défense [peut] soit annihiler la procédure pénale, soit la retarder ».[cliquer](#)

Il faut rappeler que le seul décideur final de la saisine de la Commission des infractions fiscales (CIF pour fraude fiscale est le ministre du budget ([article 228 LPF](#) et [BOFIP 18/06/16 §50](#)) et ce n'est qu'après l'avis conforme de la CIF que l'administration peut déposer plainte

Suisse les citoyens ont dit encore non à Bruxelles le 12 février 2017

La Suisse accorde aujourd'hui des réductions d'impôts aux holdings, aux sociétés de domicile et aux sociétés mixtes. Ces sociétés sont au nombre de 24 000 et représentent 7% des entreprises présentes en Suisse. Si elles paient l'impôt ordinaire sur le bénéfice au niveau fédéral, au niveau cantonal, les sociétés holding ne le paient pas, tandis que les sociétés de domicile et les sociétés mixtes ne paient qu'un impôt réduit. Cette situation n'étant plus conforme au droit international, le Conseil fédéral aurait aimé l'abolir pour la remplacer par d'autres mesures d'allègements fiscaux.

Les citoyens ont refusé le 12 février cette proposition à 60%

la majoration de 25% au titre des distributions occultes ne s'applique pas pour les besoins des contributions sociales

Par une décision en date du 10 février 2017, le Conseil constitutionnel juge que la majoration de 25% au titre des distributions occultes ne s'applique pas pour les besoins des contributions sociales.

[Décision n° 2016-610 QPC du 10 février 2017](#)

Montage artificiel et Bénéficiaire effectif via une soparfi lux
(CE 22/11/16 Eurotrade Juice)

Une chaîne de participations constitutive d'un montage artificiel et un bénéficiaire NON effectif via une soparfi lux

Dans un arrêt didactique du 23 novembre le conseil d'état analyse, en droit et en fait, la situation d'une Soparfi Lux créée par une résident d'Uruguay pour bénéficier du traité fiscal entre la France et le Luxembourg

[Conseil d'État 23 novembre 2016 N° 383838](#)

Le parquet national financier est il indépendant ???

Rediffusion sans lien avec l'actualité !

Les interprétations divergent entre la CEDH, la cour de cassation et le conseil constitutionnel

[Position de J.L. NADAL à la rentrée
de la Cour de cassation de 2010](#)

[Fraude fiscale : et Pan sur la parquet national financier
\(cons constitutionnel du 8/12/16\)](#)

Dans un arrêt du 22 octobre 2013 ; la cour de cassation a mis en colère l'ensemble des parquetiers de France alors qu'elle ne fait que confirmer la jurisprudence de la CEDH

[Cour de cassation, criminelle, 22 octobre 2013, 13-81.945, Publié au bulletin](#)

2°) alors qu'une loi, au sens de l'article 8, alinéa 2, de la Convention, ne peut organiser une ingérence dans la vie privée

des personnes qu'à la condition d'en placer la surveillance et l'exécution sous le contrôle de l'autorité judiciaire,

ce que n'est pas le Parquet, qui n'est pas indépendant et qui poursuit l'action publique ; que la chambre de l'instruction

a encore violé les textes précités

[De l'indépendance du parquet ??? L'arrêt CEDH France MOULIN](#)

Que dit le conseil constitutionnel ?

[Lire la suite](#)

[La proposition de suppression du prélèvement à la source par M Le Fur](#)

[comment plumer l'oise sans la faire cacarder \(Colbert\)](#)

L'article 60 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 a instauré le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, ce qui constitue un tournant majeur dans notre fiscalité personnelle et ce, selon le Gouvernement, dans une logique de simplification.

Cette réforme doit se traduire par une refonte totale du recouvrement de l'impôt, lequel serait désormais acquitté au fil de la perception des revenus, et non plus avec un an de décalage.

'Ce qui se veut une simplification se révèle dans les faits une usine à gaz qui va rendre pour bon nombre de nos compatriotes l'impôt incompréhensible, donc intolérable. Seul un impôt compris est consenti.' souligne Marc Le Fur l'auteur de la proposition de loi.

[La proposition de suppression du prélèvement à la source par M Le Fur](#)

Plusieurs raisons justifient cette opposition à ce projet. [\(lire fiscal on line\)](#)

La retenue à la source présente ainsi l'avantage pour tout gouvernement, et c'est sans doute un motif inavoué de la réforme : rendre l'impôt indolore, anesthésiant...

[Brochure pratique DGFIP Impôt sur le revenu 2015](#)

[·Précis de fiscalité DGFIP 2016
, à jour au 01/09/16.](#)

[le bilan de la France au 31.12.15.PDF](#)

[Ocde les prélèvements obligatoires](#)